



# Conseil d'administration

353<sup>e</sup> session, Genève, 14 juin 2025

## Procès-verbaux de la 353<sup>e</sup> session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail

### ► Section du programme, du budget et de l'administration

1. La Section du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie le 2 juin 2025 sous la présidence de M. l'Ambassadeur Yun (République de Corée), président du Conseil d'administration. M. Matthey et M. Dimitrov ont respectivement assumé les fonctions de porte-parole du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs.

### Segment du programme, du budget et de l'administration

1. **Programme et budget pour 2024-25: Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2024 (GB.353bis/PFA/1)**
2. **Un représentant du Directeur général** (Trésorier et contrôleur des finances) formule quelques remarques préliminaires sur les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2024. Il confirme que, lors de sa réunion du 27 mai 2025, le bureau du Conseil du Centre international de formation de l'OIT à Turin (Centre de Turin) a adopté les états financiers du Centre pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2024.
3. Les états financiers consolidés de l'OIT portent sur la totalité des activités de l'Organisation – à savoir celles financées par le budget ordinaire, celles financées par des ressources extrabudgétaires et celles des entités contrôlées. Ils ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), selon la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale, et rendent compte de l'activité financière de l'année 2024 (79<sup>e</sup> exercice (2024-25)). La première partie des états financiers contient un rapport financier sur les activités menées et les problèmes rencontrés au cours de la période considérée, ainsi qu'un résumé des chiffres clés et de la performance financière. À cet égard, l'intervenant a le plaisir d'annoncer que le montant des contributions mises en recouvrement est similaire à celui de l'année précédente et que la situation financière globale du Bureau reste stable. La deuxième

partie des états financiers contient la déclaration relative au contrôle interne, laquelle renseigne de manière détaillée sur le degré d'assurance fourni par le cadre de contrôle interne du BIT et sur les mesures prises en la matière. Pour ce qui est du budget ordinaire, l'état V-A présente les résultats budgétaires du Bureau en regard des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres. L'état V a été établi selon la méthode de la comptabilité d'exercice modifiée, conformément aux dispositions du Règlement financier. Un rapprochement entre les résultats figurant dans l'état II et l'état V est présenté dans la note 22.

4. Le rapport détaillé du Commissaire aux comptes figure au chapitre 6. Le Bureau a collaboré étroitement avec le Commissaire aux comptes tout au long du processus de vérification. Il a accepté les recommandations formulées et s'emploie actuellement à les mettre en œuvre. Le résumé des réponses du Bureau aux recommandations du Commissaire aux comptes figure dans le corps du rapport. Un rapport de suivi plus étoffé sera établi en temps utile pour examen par le Conseil d'administration.
5. **Une représentante du Commissaire aux comptes** (Contrôleuse et vérificatrice générale adjointe des comptes de l'Inde), présentant le rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024, note que ce rapport est le premier à être présenté par le Commissaire aux comptes depuis sa prise de fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2024 pour une période de quatre ans. Sur la base de l'audit réalisé conformément au mandat défini au chapitre IX du Règlement financier de l'OIT, il ressort que les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière de l'OIT au 31 décembre 2024. En conséquence, le Commissaire aux comptes a émis une opinion d'audit sans réserve.
6. L'audit a porté sur plusieurs aspects essentiels de la gouvernance pour lesquels le Commissaire aux comptes a noté qu'il existe des processus codifiés et des plateformes spécialisées dotées de contrôles intégrés. Ces outils offrent de nombreuses possibilités dont l'OIT devrait tirer parti. En matière de gestion des actifs, par exemple, l'un des sujets de l'audit, l'Organisation s'appuie depuis 2023 sur la plateforme Planon (PLANON), un portail de services conçus pour l'environnement de travail qui permet d'attribuer à tous les actifs traçables un numéro d'inventaire unique sous la forme d'un code à barres. Or, il se trouve que les actifs inventoriés portent un second identifiant unique, saisi manuellement, qui n'a aucun rapport avec celui de PLANON. Il existe aussi des actifs sans numéro d'inventaire et des doublons dans les numéros d'inventaire. Le Commissaire aux comptes recommande de générer un seul identifiant unique via PLANON pour chaque nouvel actif de l'Organisation, de mener à bien sans tarder le projet d'intégration de PLANON et du système intégré d'information sur les ressources (IRIS), d'actualiser systématiquement la base de données PLANON avec les résultats de la vérification physique des actifs et d'intégrer la plateforme de recherche de fournisseurs en ligne de l'OIT (Jaggaer) au système IRIS au moyen d'un identifiant unique.
7. En ce qui concerne la gestion des risques, deuxième sujet examiné, le Commissaire aux comptes a noté que, une fois mis en place sur la base des mesures types de réponse aux risques, les registres des risques devraient évoluer et être mis à jour de manière à refléter la complexité et le caractère dynamique de l'environnement dans lequel l'OIT mène ses activités. Il a également recommandé de définir un intervalle de temps maximal entre deux mises à jour des registres des risques individuels et de mettre en place un mécanisme permettant de rattacher les mesures spécifiques d'atténuation des risques aux processus de programmation des unités et bureaux du BIT.
8. La Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel du BIT (CAPS) était le troisième élément du programme d'audit. En 2024, la CAPS a reçu 59,2 millions de dollars É.-U. de cotisations et elle a versé 59,7 millions de dollars É.-U. de prestations. L'audit dont elle a fait

l'objet a révélé l'existence de certaines pratiques contraires à son règlement, par exemple le fait d'avoir accepté des demandes de remboursement hors délais ou approuvé le paiement de factures d'un montant supérieur à la limite prévue. De plus, les pouvoirs dont dispose la CAPS par délégation de son Comité de gestion ne sont pas mentionnés dans les statuts de la caisse. Le Commissaire aux comptes recommande donc de mettre à jour les statuts de la CAPS pour tenir compte des délégations de pouvoirs et des pratiques qui ont évolué au fil du temps et des décisions du Comité de gestion. Il préconise en outre la mise en place d'un cadre normatif applicable aux avances consenties par la CAPS, ainsi que d'une procédure de recouvrement périodique indépendante des éventuelles demandes de remboursement ultérieures.

9. Le recrutement des collaborateurs extérieurs est la quatrième question à laquelle s'est intéressée l'équipe d'audit. Dans la majorité des cas examinés sur la base d'un échantillon de données, les collaborateurs extérieurs ont été recrutés par sélection directe, sans les justificatifs nécessaires pour expliquer les taux de rémunération accordés. De plus, un grand nombre de contrats de fourniture de biens et de services ont été adjugés sur la base de dérogations aux procédures d'appels d'offres, situation qui aurait pu être évitée moyennant de meilleures pratiques en matière de gestion des contrats.
10. L'audit de performance de la mise en œuvre de la Stratégie en matière de coopération pour le développement (2020-2025) doit éclairer les travaux déjà en cours pour élaborer la stratégie pour la période débutant en 2026. Le rapport établit que L'OIT n'a pas recensé de problèmes concernant la mobilisation de ressources au niveau régional ou mondial et n'a pas mis en place de stratégie correctrice. Le Département des partenariats multilatéraux et de la coopération pour le développement, à qui il incombe de piloter les projets, doit être chargé expressément de réduire, de gérer et de surmonter les difficultés considérées. Le rapport souligne également qu'il convient de renforcer la coordination entre les unités qui contribuent à l'appréciation préalable des projets, d'améliorer les outils de communication d'information figurant dans l'application d'appui à la gestion des activités de coopération pour le développement et de rendre les évaluations des programmes et des projets plus rigoureuses.
11. L'audit de performance de la gestion des ressources humaines montre qu'au cours de la période 2021-2024 le délai de recrutement moyen s'est établi à plus de deux cents jours, pour la catégorie des services organiques comme pour la catégorie des services généraux, ce qui plaide pour la définition d'un calendrier interne régissant les différentes étapes intermédiaires du processus de recrutement. La nomination d'un responsable des questions d'éthique à plein temps, en juillet 2022, représente une évolution bienvenue. Cependant, certaines enquêtes relatives à des cas de harcèlement n'ont pas été menées dans les délais prescrits. Le BIT doit mettre à profit des outils tels que la campagne «ILO Respect» afin de promouvoir un environnement professionnel éthique et respectueux, de développer les mécanismes de réparation ouverts aux travailleurs et d'évaluer l'efficacité des initiatives mises en place dans le cadre du plan d'action visant à renforcer la diversité des effectifs présenté en 2019.
12. L'audit des bureaux extérieurs met en lumière plusieurs points à améliorer en ce qui concerne la gestion des projets, indiquant notamment qu'il faut mieux contrôler l'utilisation des fonds, fixer des étapes appropriées et adopter en la matière une approche intégrée.
13. Au total, 34 recommandations ont été formulées et acceptées dans le cadre de l'audit.
14. **La présidente du Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI)** rend compte de l'examen, par le CCCI, du rapport financier, de la déclaration relative au contrôle interne et des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2024, ainsi que du rapport du Commissaire aux comptes. Le comité a examiné avec la direction un avant-projet des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2024; il se déclare satisfait de ces états

financiers et des notes y afférentes. Il attire l'attention sur la part des contributions volontaires à recevoir du gouvernement des États-Unis d'Amérique qui ont été annulées officiellement ainsi que sur les 21,28 millions de dollars É.-U. d'engagements liés à des subventions financées par ce même gouvernement.

15. Le comité a examiné le rapport financier et la déclaration relative au contrôle interne, que la direction a élaborés, dans un cas comme dans l'autre, conformément aux meilleures pratiques du secteur public international; il félicite la direction d'avoir fait preuve de la diligence voulue lors de l'élaboration des états financiers. Il appelle l'attention sur deux nouveaux points traités par les états financiers, à savoir le suivi des priorités et la mise en œuvre des initiatives en lien avec l'enquête auprès du personnel de 2024, ainsi que les améliorations devant être apportées à la Stratégie en matière de coopération pour le développement et la poursuite des efforts visant à renforcer l'application du principe de responsabilité et les capacités de mise en œuvre des projets de coopération pour le développement. Le comité attire également l'attention sur les domaines identifiés comme réclamant un suivi continu ou des mesures complémentaires et se dit satisfait de la discussion franche qui s'est tenue sur ces questions. Les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2024 ont, une fois encore, fait l'objet d'une opinion sans réserve, et le plan de vérification extérieure des comptes a été intégralement mis en œuvre.
16. Parmi les questions spécifiques abordées avec le Commissaire aux comptes figurait la nécessité de s'assurer que les modifications majeures apportées aux hypothèses retenues pour établir les principales estimations, notamment pour évaluer les charges à payer au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service, étaient appropriées et concordaient avec celles des autres organismes des Nations Unies. Le comité assurera le suivi des progrès réalisés dans les domaines appelant des améliorations, tels que recensés dans l'audit de conformité, ainsi que celui des engagements pris par la direction s'agissant d'améliorer la Stratégie en matière de coopération pour le développement et la gestion des ressources humaines. Il fournira en temps utile des informations sur l'avancement de la procédure de remplacement de l'un de ses membres ayant récemment présenté sa démission.
17. Le comité recommande au Conseil d'administration de transmettre à la Conférence internationale du Travail, pour examen et adoption, les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2024 et le rapport du Commissaire aux comptes.
18. **Le porte-parole du groupe des employeurs** remercie tous les intervenants pour leur travail et déclare que son groupe adhère au projet de décision.
19. **Le porte-parole du groupe des travailleurs** accueille avec satisfaction le rapport du Commissaire aux comptes. Il prend note des états financiers consolidés pour l'année achevée le 31 décembre 2024 et de l'opinion sans réserve émise par le Commissaire aux comptes à cet égard. Le montant total des recettes de 2024 est le plus élevé enregistré depuis plus de dix ans, et le fait que ce montant ait augmenté plus vite que celui des dépenses est une bonne nouvelle pour l'Organisation. L'orateur se félicite de l'excédent de plus de 37 millions de dollars É.-U. ainsi que de la hausse de 46,47 millions de dollars É.-U. des contributions volontaires par rapport à 2023. Il remercie les donateurs qui continuent de soutenir le mandat et l'exécution des projets de l'OIT, mais se dit préoccupé par l'incertitude liée à la suspension de l'aide publique au développement décrétée par le Président des États-Unis et par les répercussions que cela pourrait avoir sur les financements.
20. Certaines des recommandations d'audit pourraient permettre de gagner en efficacité et de faire des économies, mais nombre d'entre elles nécessitent des ressources humaines et des capacités accrues. Au vu de la situation actuelle, ces recommandations devraient être prises

en compte lors des débats sur le document intitulé «L'OIT dans un environnement multilatéral en mutation: Vers plus d'efficacité et d'efficience» (GB.354/INS/5), à la 354<sup>e</sup> session du Conseil d'administration.

21. S'agissant des recommandations issues de l'audit financier et de l'audit de conformité du siège de l'OIT, l'orateur souligne qu'il faut en faire plus pour améliorer la conformité et renforcer les capacités en matière de gestion des risques, domaine essentiel en temps d'incertitude et de crise. Par ailleurs, davantage d'efforts doivent être déployés pour recouvrer les avances octroyées par la CAPS, et la dépendance du BIT à l'égard des collaborateurs extérieurs pour les tâches qui pourraient être effectuées par le personnel permanent devrait faire l'objet d'une discussion approfondie.
22. En ce qui concerne l'audit de la Stratégie en matière de coopération pour le développement (2020-2025), l'OIT devrait intensifier ses efforts de mobilisation de ressources, en particulier par l'intermédiaire du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies. L'orateur invite le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) à participer davantage à l'appréciation préalable et au suivi des projets. Les recommandations issues de l'audit de la gestion des ressources humaines seront utiles pour élaborer la nouvelle stratégie en la matière. Ainsi, la création d'un système de réserve ou d'une liste de candidats internes disposant des compétences requises pour les futurs postes à pourvoir pourrait contribuer à réduire les délais de recrutement. Pour ce qui est des audits de bureaux régionaux et de bureaux de pays, l'orateur rappelle qu'il importe de renforcer les activités de contrôle et la gestion des risques en consolidant les capacités du personnel.
23. Enfin, l'orateur insiste sur l'importance du suivi des recommandations d'audit des années précédentes et fait observer que la sécurité et la santé au travail ne figurent pas dans la liste des thèmes traités par les normes fondamentales contenue dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour l'année achevée le 31 décembre 2024.
24. Le groupe des travailleurs souscrit au projet de décision.

## Décision

25. **Le Conseil d'administration prend note du rapport du Commissaire aux comptes et transmet à la Conférence internationale du Travail, pour examen et adoption à sa 113<sup>e</sup> session, les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes.**

(GB.353bis/PFA/1, paragraphe 4)